



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

calcul des pensions

Question écrite n° 95198

Texte de la question

M. Yves Nicolin attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur la prise en compte de la prime d'encadrement dans le calcul du coefficient de majoration servant de base à la liquidation d'une pension militaire. La question est posée de savoir si cette prime doit être prise en compte dans le calcul de la pension de retraite lorsqu'elle a été versée à un bénéficiaire alors en congé maladie de longue durée. La direction du budget a été saisie sur ce point par le ministère de la défense, mais n'a pas encore fait connaître la réponse qu'elle entendait apporter à cette question de droit. C'est la raison pour laquelle il lui demande de bien vouloir lui faire connaître l'interprétation des textes en vigueur qu'il convient d'adopter.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95198

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : budget, comptes publics et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5293